

Le 29 mai 1986

Le très honorable Joe Clark, c.p., député  
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures  
Edifice Lester B. Pearson  
125, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0G2

M. le secrétaire d'Etat,

Je vous prie de trouver ci-joint mon rapport annuel portant sur l'administration et le respect du Code d'éthique touchant les conditions d'emploi des sociétés canadiennes qui exercent des activités en Afrique du Sud.

Il s'agit là du premier rapport annuel rédigé dans le cadre des mesures de renforcement du code, que vous avez annoncées le 5 juillet 1985 et qui par la même occasion me nommait à mon poste d'administrateur à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1985. Au cours de ces quelque huit mois, j'ai travaillé en étroite collaboration avec les sociétés qui ont des activités en Afrique du Sud et j'ai procédé à des consultations approfondies avec d'autres groupes et personnes qu'intéresse cette question. Vous trouverez en annexe une liste de ces divers organismes et personnalités. Je poursuis bien entendu ces consultations et ce tout particulièrement en ce qui a trait aux questions qui ont surgi dans les rapports annuels que m'ont soumis les sociétés concernées et aux recommandations et suggestions que j'ai faites, et qui se trouvent dans la quatrième partie de mon rapport. Une fois ces consultations terminées, je vous soumettrai les éléments qui s'en dégageront pour que vous puissiez les étudier.

Ainsi que je l'ai écrit, mon rapport est un premier essai et il ne prétend être ni parfait ni complet. Nous avons demandé aux sociétés de soumettre leur premier rapport annuel avant le 31 mars 1986. Elles ont donc dû fournir des réponses dans un laps de temps très court. Je crois que la création d'un cycle régulier de consultation et de préparation avant l'examen annuel, et ce particulièrement dans le cadre d'une version révisée du code d'éthique, permettra aux rapports des sociétés ainsi qu'au mien, de fournir des éléments de plus en plus pertinents et susceptibles de juger et d'évaluer les conditions d'emploi. Cela sera tout particulièrement important pour juger de l'ampleur et de la rapidité des progrès effectués en faveur des employés noirs et de leurs familles.